



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 28 septembre 2026 PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT Parking de l'église

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route ;
- Afin de permettre le stationnement des véhicules place de l'église pour des obsèques prévue le 30 septembre 2026.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique sur le parking de l'église.
- Vu l'intérêt général

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking de l'église le mercredi 30 septembre de 7h à 13h.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'intéressé sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260928-2026_111-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 28/09/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



Publié sur le site internet de la commune le 28.09.2026